

L'AFFAIRE MAROT-SAGON : DU CONFLIT PERSONNEL À LA CONTROVERSE COLLECTIVE

RELIEF 9 (2), 2015 – ISSN: 1873-5045. P 7-21

<http://www.revue-relief.org>

DOI: <http://doi.org/10.18352/relief.913>

Uopen Journals

The author keeps the copyright of this article

This article is published under a CC-by license

Cette contribution se propose d'examiner la controverse opposant Marot et Sagon dans les années 1530. L'établissement d'une typologie des invectives échangées nous permettra de révéler l'enjeu principal de l'affrontement, qui consiste à se (re)placer dans le champ littéraire. Il s'agira par ailleurs d'aborder la composante clanique de la controverse, le conflit Marot-Sagon incarnant manifestement une dimension communautaire : les auteurs se constituent des ligues de partisans (réels ou fictifs) regroupés dans plusieurs recueils collectifs contemporains. Il conviendra ainsi d'élucider les différentes tentatives d'annexion – ou d'exclusion – à un clan, et les stratégies rhétoriques que cela suppose.

Prémices du conflit

Traditionnellement, la critique identifie le début des hostilités entre Marot et Sagon en 1534, lors de leur première rencontre au lendemain du mariage d'Isabeau d'Albret de Navarre et de René de Rohan-Frontenay. L'anecdote mérite d'être rappelée : Sagon, sous l'emprise de la jalousie, aurait attaqué Marot quant à ses sympathies réformées qui avaient déjà dégagé quelques parfums d'hétérodoxie. Marot, que Sagon traite d'hérétique « aveuglé par la colère » (PICOT, 10), aurait tiré son poignard, provoquant alors la retraite provisoire de Sagon. Si un tel récit peut paraître quelque peu romancé pour être exact, il permet néanmoins de rapprocher le conflit qui nous intéresse ici de la scène – fantasmé ou réel – du duel, dont l'imaginaire ne cesse de s'inscrire au cœur de notre controverse. Deux caractéristiques apparaissent d'emblée : la question de l'inégalité des armes qui empêcherait un combat loyal et celle de l'invective initiale déclenchant le conflit.

Trois ans plus tard, l'affrontement de Marot et de Sagon prend un nouveau visage, puisque ce dernier profite de l'absence de son adversaire alors exilé à Ferrare, pour écrire son célèbre *Coup d'essay*, dans lequel il réitère ses accusations d'irrégion à l'encontre de Marot. Lorsque ce dernier rentre en France, il est soutenu par de nombreux poètes, lesquels ne manquent pas de contribuer à l'écriture de pamphlets visant Sagon. Les libelles diffamatoires se multiplient ensuite de part et d'autre, nourrissant ainsi une inimitié partagée et désormais publique. Le *Coup d'essay* constitue une exception notable au flou chronologique des interventions.

Typologie des invectives et leurs enjeux

Les différentes attaques que se lancent Marot, Sagon et leurs partisans, concernent naturellement la question religieuse mais également l'infidélité à la France et surtout la reconnaissance ou plutôt l'absence de reconnaissance du talent poétique de l'adversaire. Les dialogues étant toujours placés sous le signe de l'insulte *ad hominem*, ces reproches sont inextricablement liés et apparaissent dans la grande majorité des pièces qui alimentent un conflit sans fin. Nous proposons d'en donner un rapide aperçu afin de rendre compte de la tonalité générale des échanges.

Ce sont d'abord des raisons religieuses qui inspirent l'affrontement entre les deux écrivains. Dans la « Responce par Francoys de Sagon secrétaire de l'abbé de Saint-Évroult à l'épistre premiere dudit Clément Marot au roy¹» (*Le coup d'essay*, fol. A iiii v°), Sagon réitère l'accusation de luthérianisme, dont Marot s'était pourtant défendu dans la lettre à laquelle son rival fait référence : « Et qu'ainsi soit : tu as nom de Clément, / Mais c'est en toy le premier nom qui ment / Luthérien : ou nom d'aulture hérétique / Convient trop mieulx a ta seulle praticque » (« Responce », fol. B ii v°). En outre, Sagon reproche à son adversaire de ne pas respecter le jeûne en carême, d'autant plus que ce dernier agit avec arrogance et ostentation :

Pource qu'on dict, & l'hystoire est commune
(Dont on a eu congnoissance trop tard)
Que tu mengeois en Karesme du lard,
Non pas caché, mais devant tout le monde
Qui ta congneu de vie trop immunde. (« Responce », fol. B iiii r°.)

Sagon se révolte aussi contre les critiques antérieures de Marot à l'encontre des théologiens de la Sorbonne. La question est de la plus grande actualité :

Au moins les lieux ou par gloire tu aoses
Du texte saint blasmer les saintes gloses

Et appeler ignorans les docteurs
Qui n'eurent onc, maistres ou correcteurs
Fors dieu parfaict, laschant pour eulx la bride. (« Responce », fol. B iiii r°.)

La médisance dont Sagon accuse Marot se retrouve également au sujet de la France envers laquelle ce dernier se serait comporté comme un traître. Alors que Sagon reproche à Marot de « blasmer la France » (cité dans CAMPANGNE, 10), Charles Fontaine, partisan de Marot, lui apprend la politesse :

Ung point y a, dont je te hay
Mortellement, pour ce que j'ay
Trouvé dedans ta faulse épistre
Présumption que tu es traystre,
Ou que les Francoys n'aymes pas ;
Car sans mesure ne compas
Tu nommes ceulx de France nez
Crapaulx. Qu'on luy rompe le nez,
Francoys plumez ce Estoudeau. (« Response a Charles Huet, dict Hueterie », *Les disciples et amys de Marot contre Sagon, la Hueterie, & leurs adherentz*, fol. F. ii v°)

Cette attaque semble prototypique de la querelle à cette époque : Campagne mentionne qu'elle apparaît aussi bien dans la querelle qui oppose Des Autels et Meigret que dans celles qui impliquent Ronsard (CAMPANGNE, 7). Aussi, ce n'est pas sans pertinence que Jean-Eudes Girot, s'intéressant spécifiquement à l'implication des humanistes des Collèges d'expression néolatine dans la querelle Marot-Sagon, s'interroge sur la très grande discrétion dont ils font preuve à l'égard de leur ami Marot. Alors qu'ils ne cessent de le vanter dans leurs poésies latines, le silence est de mise dès lors que celui-ci s'oppose à Sagon. La cause de ce mutisme s'explique en partie par le contexte religieux à l'origine du conflit : « prendre parti pour Marot revenait en effet à se ranger *ipso facto* du côté des hérétiques factieux, à se dresser contre la faculté de théologie dans une querelle qui, pour les partisans de Sagon, n'avait jamais perdu sa dimension religieuse [...] » (GIROT, 344). Peut-être ne serait-ce pas non plus une bonne diplomatie de prêter plus de poids à l'accusation. Thierry Mantovani affirme quant à lui que « toute riposte directe à Sagon dans les termes que celui-ci avait préalablement posés ne pouvait qu'aggraver la situation de l'accusé [...] les partisans de Marot vont donc s'employer à déplacer la polémique, à la transférer sur un terrain moins dangereux » (MANTOVANI, 382). Cette interprétation permet d'expliquer l'insistance de

l'attaque personnelle, frontale, qui se caractérise surtout par les insultes *ad hominem*, en nombre pléthorique.

Ces invectives consistent principalement à dégrader le nom de son adversaire en le parodiant : alors que Marot est défini comme un « double marault », La Hueterie est quant à lui transformé en « Huet de Sottegrâce ». L'un des moyens rhétoriques souvent exploités à cette fin consiste à assimiler un nom propre et un nom d'animal, sous l'influence à la fois des Grands Rhétoriciens et de l'imagerie animale. C'est sans doute dans ce répertoire singulier que sont puisées les nombreuses illustrations qui ouvrent les textes, où l'on voit par exemple un homme « bastonnant » un singe. Ainsi, Sagon est apparenté au « sagouyn », mais également à une truie, à un babouin ou à un ânon. Dans l'autre clan, la calvitie de Marot est visée par l'appellation « Rat pellié » (le calembour joue évidemment sur le rappel de Marot en France), faisant parfois l'objet d'une illustration contrariante dans les vignettes des textes des opposants. Marot est aussi traité de « prince des marmotz » – le syntagme faisant ironiquement référence à l'appellation « Prince des Poètes » qui qualifiait le poète de Cahors à cette époque. La *Grande généalogie de Frippelippes*, dont la paternité est probablement à attribuer à Charles de la Hueterie, accable les Marotins d'injures ordurières :

Ton coup d'essay luy a gratte sa Rongne²
Plus mal sentant que ne fait la charongne
Ton coup d'essay a son ulcere actainct. (*Grande généalogie*, fol. A ii r°.)

Fy qui vouldroit tous ses cayers eslyre
L'on ny veeroit que toute fripperie
Plus orde au fond que vieille tripperie. (fol. A iii r°.)

Voire scatologique :

Il chevaucha sa tante Frippemerde
Laquelle avoit tousjours au cul la merde. (« La grande plus incline et tres admirable
Généalogie du magnanime Frippelippes », deuxième partie de la *Grande généalogie*,
fol. B iii r°.)

O qu'il mange mainte bonne herbe
De quoy faire on peult bonne gerbe
Mais il court & va comme ung lievre
Et en fait des crottes de chievre. (*Responce a Marot, dict Fripelippes, & a son Maistre
Clément*, fol. A ii r°)

Au-delà des insultes plus ou moins agressives dont les deux partis font usage, une étape supplémentaire est franchie par le clan des Marotins. Dans la « Complaincte et testament de Francois Sagouyn, dict Sagon envoyez a Frippelippes valet de C. Marot par C. de la Fontaine » (*Les disciples et amys de Marot*, fol. F iiii v°), le narrateur tente, presque performativement, de tuer et d'enterrer Sagon : « Filz d'Apollo, devant vous je présente / De par Sagon mort par témérité, / Son testament [...] » Un geste similaire s'observe, à la fin du recueil, avec l'« épitaphe de Francoys Sagouyn, dict Sagon » (fol. H ii r° v°). Naturellement, c'est aller un peu vite en affaires.

Mais l'invective principale, qui jalonne chacune des pièces, consiste à dénigrer le talent poétique de l'autre. En voici un exemple représentatif, tiré du recueil les *Disciples et amys de Marot contre Sagon, la Hueterie, & leurs adherentz* :

Je pensoys bien estre en Faerie,
 Quant on me dit que Hueterie
 Avoit este si fol d'oser
 (O le picquebeuf) composer
 Contre Clément une response
 Plus maigre que pierre de ponce.
 Quant a la lire me vint mectre,
 Je trouvay faulte au premier mettre :
 Que dis je, au premier ? Cest asnier
 A failly jusques au dernier.
 [...]
 Et va Badault, va t'en apprendre,
 Va apprendre a parler Francoys
 Pour en parler une autre foys. (« Response a Charles Huet, dict Hueterie »,
 fol. E iii r° v°.)

À ce propos, un transfert s'opère dans le *Coup d'essay* de Sagon, ouvrage dont l'ambiguïté en « titre » est significative. Le choix de cet intitulé permet d'abord à Sagon de susciter au seuil de son texte une opportune *captatio benevolentiae* grâce au *topos* de l'*excusatio propter infirmitatem*. En affirmant qu'il est poète novice, Sagon se défend des éventuelles critiques de ses détracteurs quant à la forme de son ouvrage. Il faut d'ailleurs signaler que Marot utilise lui-même cette dénomination dans sa préface à *L'Adolescence Clémentine* : « Ne vous chaille (mes Freres) si la courtoisie des lecteurs ne nous excuse, le tiltre du livre nous excusera. Ce sont Œuvres de jeunesse. Ce sont coups d'essay » (MAROT, 35). La reprise est d'autant plus remarquable quand on sait que l'emprunt n'est pas passé inaperçu à l'époque. Ainsi dans « Francois Sagouyn,

dict Sagon a Frippelippes valet de C. Marot », poème manifestement écrit par un Marotin sous le nom de Sagon, l’auteur écrit :

Or mon coup de fol de renom
N’eust sceu avoir nom ne surnom,
Par moy, si je ne l’eusse pris
Dans l’adolescence de pris
De ce poete auquel m’efforcay
Desrober ce mot, coup d’essay,
Dont je baillay nom a mon œuvre,
Qui mon ignorance descoeuve.
O povreté, O resverye,
O cas digne de mocquerye,
D’aller, a faulte de secours,
A son ennemy a recours³. (« Francois Sagouyn, dict Sagon a Frippelippes valet de C. Marot », les *Disciples et amys de Marot*, fol. G ii r^o.)

Son emprunt démasqué, Sagon devient la risée de ses adversaires : non seulement il n’est pas assez bon poète pour proposer un titre de son propre cru, mais de plus, ironie ultime, il puise son inspiration chez l’ennemi dont il accuse le manque de talent poétique. Comment alors ne pas perdre toute crédibilité ?

En outre, le qualificatif « Coup d’essai » se rapporte aussi à la terminologie du duel, qui apparaît en de nombreux endroits, notamment dans le titre d’un des libelles : « Elegie par Francoys de Sagon, [...] son *Coup d’essay*, dont il frappa Marot. » (in *Deffense de Sagon contre Clément Marot*. Nous soulignons). Le syntagme « coup d’essai » restera encore longtemps associé à la pratique du duel, comme le prouve la célèbre réplique du Comte à Don Rodrigue dans *Le Cid*, plus d’un siècle après :

Ne cherche point à faire un *coup d’essai* fatal,
Dispense ma valeur d’un combat inégal;
Trop peu d’honneur pour moi suivrait cette victoire:
À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. (CORNEILLE, *Le Cid*, 1637, Acte II, scène 2)

Se (re)placer dans le champ littéraire

L’imaginaire du duel, figurant dans tous ces libelles, atteste le sérieux d’un affrontement, qui vise, comme l’exige la loi du duel, à négocier une place dans la société. Philippe Desan montre à juste titre que l’enjeu principal de la querelle « touche à la reconnaissance professionnelle au sein du champ littéraire » en établissant « des hiérarchies entre auteurs qui, grâce à la

visibilité produite par une querelle, pourront affirmer leur place au sein d'un groupe ou d'une école » (DESAN 2002, 160). Or, si Sagon est un oublié de l'histoire littéraire, son nom est loin d'être inconnu à l'époque – contrairement à ce que laisse entendre Georges Dubosc (PICOT, 28). Il s'est en effet illustré dans plusieurs concours poétiques, et notamment au célèbre Puy rouennais et ceci dans plusieurs catégories :

Que par moien de ton ignorant maistre
Le mien gaigna la Palme de Rouen
[...]
Rouen a veu triumphe ce Francoys
Sur son theatre, & Marot nulle foys
Et si y fut avec sa muse vaine
Mais il perdit & son temps & sa peine
Veu que jamais n'y gaigna ung seul prix
Ou, pour salaire & bruict des bons espriz
Sagon a eu Palme Lys Signet Rose :
Avec la grace en iceulx prix enclose. (*Le Rabais du caquet de fripelippes et de marot dict rat pelé...* (fol. C i v°))

Les partisans de Sagon ne manquent pas de s'en vanter : Sagon aurait reçu la « palme » (premier prix du chant royal), le « lys » (deuxième prix du chant royal), le « signet » (premier prix du rondeau), et la « rose » (premier prix de la ballade). Ce quadruple couronnement a d'autant plus de poids dans la controverse que Marot est un candidat malheureux. Denis Huë a démontré l'importance du Puy dans la formation poétique de Marot, laquelle se manifesterait jusque dans sa traduction des *Psaumes*. C'est seulement à partir de la génération de la Pléiade que ce type de concours poétique est déprécié et relégué aux rangs d'« épicerie » :

Puis me laisse toutes ces vieilles poésies françaises aux jeux Floraux de Toulouse et au Puy de Rouen : comme rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons et autres telles épicerie, qui corrompent le goût de notre langue et ne servent sinon à porter témoignage de notre ignorance » (DU BELLAY, *Deffense, et Illustration*, livre II, chapitre 4).

Impossible donc de nier la rivalité poétique et politique entre les deux auteurs : chacun doit affirmer sa place au détriment de l'autre. Du moins, c'est ainsi que Marot perçoit l'enjeu de cette controverse professionnelle :

En mon absence il feist son coup d'essay
Pensant que plus en France (bien le scay)
Venir ne deusse, & que de prime face

Il obtiendrait mon lieu royal, & place⁴. (Cité par CAMPANGNE, 9)

Il n'est pas anodin que les principales attaques que s'adressent mutuellement Marot, Sagon et leurs disciples respectifs consistent à critiquer, incessamment, le talent poétique de l'autre. Comme dans le duel, il s'agit de remettre en cause l'agilité (poétique, en l'occurrence) de son rival. C'est ainsi que le « coup d'essay » de Sagon est transformé par ses adversaires en « coup d'yvrongne », marquant le caractère sinon manqué du geste, du moins approximatif.

La remarque, si évidente et triviale soit-elle, mérite d'être formulée : l'adresse poétique constitue la principale qualité requise, voire la condition *sine qua non* pour intégrer le cercle fermé et convoité des poètes de cour. De la même manière, les insultes déployées par les deux partis ne doivent rien au hasard. Ainsi le surnom « sagouyn » donné à Sagon vise un double signifié : il permet non seulement de le rabaisser au rang des animaux mais encore de le traiter de vil imitateur. C'est ce que prouve encore la reprise du syntagme « coup d'essay » que nous avons mis en évidence précédemment. Tous ces éléments nous autorisent donc à envisager le combat de Marot et Sagon en termes de positionnement dans le champ littéraire ; ils luttent pour des profits abstraits et concrets, symboliques et matériels. Desan parvient à une conclusion similaire : « En effet, bien plus qu'une dispute théologique, nous sommes principalement confrontés à une querelle professionnelle entre deux poètes qui rivalisent pour les mêmes enjeux matériels. » (DESAN 165). Les jeux poétiques sont aussi des enjeux matériels.

Constitutions claniques

La querelle Marot-Sagon prend d'emblée une dimension collective. Suite à la publication du *Coup d'essay* de Sagon (qui comprend trente-cinq pièces), les partisans de Marot, Bonaventure des Périers et d'autres, répondent par « Pour Marot absent contre Sagon » (in les *Disciples et amys de Marot*, fol. C iii r^o). La politique de l'initiative dit l'importance de l'enjeu poétique puisque les défenseurs marotiques se mêlent à la controverse avant même que Marot n'ait eu le temps de rentrer en France. Par la suite, les deux partis peuvent naturellement compter sur leur clan respectif⁵. Notons la publication de deux recueils : *Les disciples et amys de Marot contre Sagon, la Hueterie et leurs adherents*, auquel répond presque immédiatement la *Deffense de Sagon contre Clément Marot*.

L'absence de dates dans la plupart des éditions, rappelons-le, rend particulièrement malaisée la distinction chronologique précise de ces réponses. Il faut donc se référer aux indices textuels internes pour la rétablir. Mais il

n'est pas sûr qu'une telle reconstitution fasse sens, puisque les pièces ne représentent pas de véritable évolution ; les agressions cycliques sont continuellement renvoyées d'un camp à l'autre.

Les « valets » ou les « pages » de Marot et de Sagon se mêlent rapidement à la Querelle : Frippelippes, valet de Marot, contre Boutigny, page de Sagon. Or le subterfuge est presque aussitôt démasqué : ces valets sont créés par leur maître, ou du moins par l'un de leurs adhérents. Ainsi de nombreux libelles s'attachent à démontrer le caractère fictif de ces personnages. Aux figures réelles s'ajoutent ces « créatures de papier », qui ont aussi un rôle à jouer : elles agrandissent l'armée. Ce sont d'ailleurs cet effet de contagion et les possibles trahisons qui en dérivent que déplore l'Abbé des Conards, siégeant au tribunal carnavalesque de la Confrérie éponyme. Les confréries des Conards, issues de la culture joyeuse principalement à Rouen, s'amuse à ridiculiser le moindre fait d'actualité :

Ung aultre mal advient de voz debatz
On oit crier & battre hault & bas
Tant de criars crians de tous costez.
[...]
Ung aultre mal ya : que par les ligues
Des deux suppotz se sont de grandes brigues
Pour soustenir des deux pars la querelle
Si que souvent maint homme se querelle
A son amy, & grans debatz s'en sourdent
Jusqu'a tuer [...]. (*De Marot & Sagon les Treves*, fol. B i r°)

D'où, aussi, l'affirmation hyperbolique de Maître Daluce Locet dans son « Epistre a Sagon, a la Huterie, et au Poete campestre » : « Pauvre Sagon, en quel lieu t'es tu mis, / Tu as acquis cinq cens mille ennemis » (*Remonstrance a Sagon. a La Huterie, & au Poete campestre*, fol. A ii r°). À l'intérieur de cet ample dispositif, il semblerait d'une part que la querelle se déroule sur deux cercles concentriques, Marot et Sagon au premier plan, leurs alliés au second, et d'autre part que les affrontements, au premier comme au second plan, impactent l'un comme l'autre. Ainsi l'Abbé des Conards, dans un texte visant à réhabiliter ironiquement Marot et Sagon, affirme que les insultes échangées entre les valets font honte à leurs maîtres : « Page & valet s'entre escripvent par lettres / au deshonneur & scandalle des maistres ». La volonté d'élargir son clan se manifeste de plusieurs façons dans la querelle Marot-Sagon : d'abord, par l'intervention des poètes de l'époque, qui rejoignent très vite un camp ou l'autre. Ces mêmes poètes, à l'instar de « Nicole Glotelet », exhortent aussi leurs confrères à se joindre à eux ; ensuite, par la création de valets,

Frippelippes (Marot) et Mathieu de Boutigny (Sagon) ; mais également par la démultiplication des pseudonymes : Claude Collet par exemple signe tantôt « Daluce Locet », tantôt « Nicole Glotelet » – ce qui a pour effet, remarque Desan, « de grossir les troupes à un moment de la querelle où les soldats sont encore peu nombreux. » (DESAN, 173) ; enfin, par l’annexion au groupe de membres anonymes du type « un ami » de tel auteur – nouvel intervenant dont l’authenticité est parfois aisée à suspecter. De manière symétrique, nous dénombrons aussi une multitude de pamphlets anonymes. Au-delà de la construction possible de certains intervenants, l’anonymat s’explique aussi par la prudence recommandée dans un tel cas ; quoique le conflit Marot-Sagon ne se réduise pas à une querelle théologique, il est aisé de comprendre la discrétion de certains poètes face à l’ampleur de la controverse. À l’inverse, n’oublions pas non plus qu’il s’agit d’un jeu : les pseudonymes, mi cachés, mi montrés, permettent de créer une connivence entre initiés capables de leur attribuer un référent. En cela, la pratique annonce déjà celle des textes à clé du siècle suivant, de *L’Astrée* d’Honoré d’Urfé aux *Caractères* de La Bruyère.

Le jeu sur les pseudonymes et les tentatives d’annexion à un clan, réussies ou non, par l’évocation de certains de ses membres ne cessent donc pas d’alimenter ce type de controverse. Il est effectivement fréquent de chercher (parfois en vain) un appui extérieur en convoquant des noms illustres. Mais la réussite performative d’une telle invocation n’est pas jouée d’avance : les poètes appelés dans les poèmes des plus novices ne sont pas contraints d’accepter l’alliance qui leur semble parfois imposée. Certains mettent en place une stratégie sensiblement différente, qui consiste à « desrober » les amis de la faction adverse pour les absorber dans la leur. C’est ce que dénonce par exemple Fontaine à propos de la tentative de La Hueterie, qui tente de retourner Saint-Gelais contre Marot :

Vous taschez fort de luy seduyre
Et desrober tous ses amys,
[...]
Ce Huet veult par sa fallace
Mectre Marot en malle grace
De Saint Gelais poete tres bon. (« Response a Charles Huet, dict Hueterie », les
Disciples et amys de Marot, fol. F ii r°)

Lorsque ce type de tentative est voué à l’échec, d’autres poètes, redoublant d’ingéniosité, élaborent des tactiques alternatives. Ainsi le page de Sagon, dans un poème éponyme, forcé de reconnaître l’implication et l’identité de quelques Marotins célèbres, comme Fontaine, La Borderie, Brodeau ou Bonaventure, renonce à les rallier à la cause de son maître. En revanche, pour

les contrer, il sollicite un groupe de poètes appartenant à une autre génération :

Venez donc Chartier & Cretin
Greban Meschinot : & Bertin
Après mortelle violence.
[...]
Moulinet avec ton moulin
Vien mouldre menu comme lin
Fripelippes qui tant offence. (« Le page de Sagon aux lecteurs », *Le Rabais du caquet de Fripelippes et de Marot*, fol. C iiii r°.)

La demande de soutien adressée à ceux qu'on appelle depuis le XIX^e siècle les « grands rhétoriciens » n'est pas anodine : en plus d'être neutres dans la querelle, et donc potentiellement disponibles, ils se définissent surtout comme maîtres du langage. Autrement dit, des alliés redoutables pour « mouldre », littéralement, leurs adversaires. Il faut bien entendu relativiser le réalisme d'une telle invocation : les auteurs en question étant tous morts depuis longtemps, l'appel du page de Sagon vise plutôt à placer son clan dans une tradition qui lui confère une autorité et une légitimité stratégiques, contrairement aux jeunes poètes de la « bande adverse ».

De la controverse à la récréation ludique

Nous avons jusqu'à maintenant examiné les différentes stratégies pour s'annexer à un clan, ou *a contrario* pour exclure les adversaires. C'est ce qu'Elise Rajchenbach appelle la fonction « communautaire » de la querelle. Elle vise à rallier des auteurs par affinités plus ou moins calculées (RAJCHENBACH, 112). Mais ces gestes avant tout politiques ne doivent pas faire oublier que les conflits poétiques obéissent aussi à un principe plus récréatif, plus ludique, qui relève de l'exercice rhétorique. La logique de contradiction qui alimente les échanges peut être traitée comme un « exercice de style » aux vertus pédagogiques, assez proche de la *disputatio* médiévale. C'est ce que prouve la remarque de l'auteur de la *Response a L'Abbé des conars de Rouen*, en guise de conclusion provisoire à la querelle :

Or entre se battre, & escrire
Y a plus d'une lieue a dire :
Et par l'entrepicquer de plume,
L'esprit se resveille, & s'allume.
Seulement par joyeuseté
On escript maint petit traicté
L'un escript & l'autre replique :

L'ung respond & l'autre duplique :
L'ung corrige, l'autre reprend.
Chascun s'exerce, il s'y apprend :
Et pourtant (sauf ta révérence
Monsieur l'abbé) grand difference
A entre plumes & cousteaux [...]. (Cité dans CAMPANGNE, 12)

Le fait que les terminologies relatives au duel et à l'échange verbal soient imbriquées est ici significatif : dans les deux cas, il s'agit avant tout de s'exercer. Dès lors, il n'est plus vraiment question d'affrontement violent, ou du moins le jeu accompagne-t-il souvent la polémique. Penchons-nous, à cet égard, sur l'une des pièces ouvrant le *Coup d'essay* de Sagon :

Aux vieux desbatz *recreans la personne*
Le coup d'essay n'est jamais refusé.
[...]
Si don (lecteurs) *je me suis amusé*
Au premier jeu faire ung coup d'aventure
Contre Marot, son venin, sa poincture,
Et les erreurs desquelz plain je le scay,
Excusez moy *par douceur de nature*
N'estimans rien mon premier coup d'essay⁶. (« Aux Lecteurs du coup d'essay », fol. A i v°. Nous soulignons.)

Sagon lui-même, pourtant réputé comme l'initiateur de la querelle, celui qui a cherché et provoqué le combat, réduit la portée polémique de son texte. Encore faudrait-il nuancer : l'atténuation mise en avant ici répond peut-être à un geste stratégique. C'est ce que laisse entendre l'extrait suivant, dont nous noterons au passage qu'il fait à nouveau usage du vocabulaire juridique :

Amy Clément, puis que noz advocatz
Sont diferentz sans poser nostre cas,
Dont n'est Disciple ou Appoincteur
[...]
Et (qui plus est) que le monde a esmoy
De la querelle entre Marot & moy,
Ma raison veult, & mon esprit m'ehorte
Former le cas, qui est de telle sorte.
Tu scays (Marot) mieulx que moy de moictié,
Qu'avons este en loyalle amitié,
Communiquans nos affaires ensemble,
Comme font ceulx que vray amour assemble. (« Défense de Sagon par luy adreesee a Clément Marot », fol. B i v°. Nous soulignons.)

Si nous parlons à nouveau de stratégie, c'est parce qu'à ce moment-là, Sagon constate que Marot est en train de prendre l'avantage. Il lui est donc bien commode, à défaut de capituler, de tempérer le conflit en se présentant comme l'ami de longue date de Marot. Cette filiation lui permet du même coup de se déclarer l'égal de Marot, l'amitié supposant un rapport de respect et de considération mutuels.

L'intervention humoristique de l'Abbé des Conards, qui confère à la controverse Marot-Sagon une orientation ludique, trouve un écho quelques années plus tard sous la plume de Du Bellay : « Si quelques uns vouloient renouveler la *farce* de Marot et de Sagon, je ne suis pour les en empescher : mais il fault qu'ilz cherchent *aultre badin* pour *jouer ce rôle* avecques eux » (« Préface », *L'Olive*. Nous soulignons). L'utilisation du lexique théâtral, qui atteste la condescendance habituelle de l'Angevin à l'endroit de la génération précédente, permet à ce dernier non seulement de nuancer la férocité des affrontements entre les Marotins et les Sagotins, mais surtout de les renvoyer à une production médiévale dépassée (« farce », « badin »), largement méprisée dans *La Deffence, et illustration de la langue françoise* (livre II, chap. IV).

Notes

1. Les différents recueils composant cette querelle ont été reproduits dans une édition non paginée : LACOMBE, Paul, PICOT, Émile, *Querelle de Marot et de Sagon, pièces réunies par Émile Picot et Paul Lacombe. Introduction par Georges Dubosc*, Rouen, A. Lainé, 1920, Fac-similé Genève, Slatkine, 1969 (voir détails en bibliographie). Ce sera donc l'édition de référence dans cet article. Pour faciliter la lecture de ce celui-ci, nous nous permettons de moderniser partiellement la graphie en vertu des principes recommandés ici : http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition_epoque_moderne/edition_des_textes

3. Vers probablement repris de la « Ballade sans refrain » dans *L'Adolescence Clémentine* de Marot : « Il fault dire, puis qu'ainsi hoigne, / Que je luy ay *graté sa rongne* ». Nous soulignons. (*Œuvres complètes*, éd. cit., tome I, p. 230).

4. Accusation démentie dans « Le page de Sagon aux lecteurs », *Le Rabais du caquet de Frippelippes et de Marot*, fol. C ii r°.

5. Marot, à travers son valet fictif, faisait la même accusation à son adversaire La Hueterie : « L'autre ung Huet de sottie grace / Lequel voulut voler la place / de l'absent [...] » (« Frippelippes secrétaire de Clément Marot, a Francoys Sagon secrétaire de L'abbé de saint Évroult », fol. A iii r°).

6. Voici un inventaire provisoire des adhérents des deux partis : pour les « Marotins » : La Borderie, Claude Collet, François Ferrand, Jacques de Marbrée, François Gaucher, Benedict de Serhisay de Saumur, Edmond de Noue, Gallopin (Almanque Papillon ?), Charles Fontaine, Bonaventure des Périers, Christophe Richer, Calvi de la Fontaine, Victor Brodeau, auxquels s'ajoute Glotelet (probablement un pseudonyme pour Brodeau, Papillon ou Claude Collet) ; pour les « Sagotins » : Mathieu de Vauzelles, Nicolas Denisot, François Roussin, et surtout Charles Huet, dit La Hueterie, qui intervient massivement dans la Querelle. Son

implication s'explique aussi par le fait qu'à la même époque, il était déjà opposé à Marot dans l'affaire des *Blasons anatomiques du corps féminin*.

7. Voir aussi : *Deffense de Sagon par luy adreesee a Clément Marot, Disciples d'icelluy, Appoincteurs, et aux Juges Prudens* : « [...] Or veoy si ton epistre / Meritoit pas ung bon Coup, non l'essay, / Dont par ta faulte en jouant te blessay » (fol. C i r°).

Ouvrages cités

Jean-Pierre Bertrand, Denis Saint-Amand, Valérie Stiénon, « Les querelles littéraires : esquisse méthodologique », *CONTEXTES* [En ligne], 10, 2012.

Hervé Campagne, « Disputes et « crimes verbaux » : la querelle littéraire au XVI^e siècle en France » *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1998.

Pierre Corneille, *Le Cid*, in *Œuvres complètes*, t. I., éd. Couton, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1980.

Philippe Desan, *L'imaginaire économique de la Renaissance*, Paris, PUF, 2002.

Joachim Du Bellay, *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, éd. Jean-Charles Monferran, Genève, Droz, 2001.

Jean-Eudes Girot, « Les contributions des humanistes de collège à la querelle de Marot et Sagon (1534-1537) », Mathieu Ferrand, Nathaël Istasse, (dirs), *Nouveaux regards sur les « Apollons de collège » : figures du professeur humaniste en France dans la première moitié du XVI^e siècle*, Travaux d'humanisme et Renaissance, no 532, Genève, Droz, 2014.

Denis Huë, « Les Marot et le Puy de Rouen, remarques à propos du Ms. Bn, F. Fr. 2205), *Nouvelle Revue du Seizième Siècle*, 1998, n. 16/2, p. 219-247.

La Polémique protestante contre Ronsard, éd. Jacques Pineaux, Paris, Société des textes français modernes, 1973, 2 vol.

Thierry Mantovani, « La Querelle de Marot et Sagon : essai de mise au point », DEFAUX, Gérard, (dir.), *La Génération Marot. Poètes français et néo-latins (1515-1550)*, Actes du Colloque international de Baltimore 5-7 décembre 1996, Paris, Champion, 1997.

Clément Marot, *Œuvres Complètes I*, éd. Rigolot, Paris, GF, 2007.

Emile Picot, Paul Lacombe, (dirs), *Querelle de Marot et Sagon*, introduction par Georges Dubosc, Genève, Slatkine Reprints, 1969. Recueils cités dans l'article, issus de cette édition :

a) *Le coup d'essay de Francoys de Sagon secrétaire de l'abbé de Saint Evroult, contenant la responce a deux épistres de Clément Marot retiré a Ferrare*, Paris, a l'enseigne du Pot cassé, [s. d.].

b) *Deffense de Sagon contre Clément Marot*, mont Saint Hylaire, devant le College de Reims, [s. d.].

c) *De Marot & Sagon Les Treves, donnez, jusqu'à la fleur des febvres. Par l'auctorité de l'Abbé des Conardz*, [s. l. s. d.].

d) *Les disciples et amys de Marot contre Sagon, la Hueterie, & leurs adherentz*, Paris, pres le College de Reims, a l'enseigne du Poenix, [s. d.].

e) *La grande généalogie de Frippelippes, composee par ung jeune Poete champestre. Avecques une épistre adressant le tout à Francoys Sagon*, Paris, en la rue saint Jacques, pres saint Benoist, a l'enseigne du Croissant, en la boutique de Jehan Morin, 1537.

f) *Le rabais du caquet de Fripelippes et de Marot dict Rat pelé adictioné avec le commentaire faict par Mathieu de Boutigni page de maistre Francoys de Sagon secrétaire de l'abbé de Saint Evroult*, [s. l. s. d.]

g) *Remonstrance a Sagon. a La Huterie, & au Poete campestre par maistre Daluce Locet, Parmanchoys, mont saint Hylaire, devant le College de Reims*, [s. d.].

h) *Response a L'Abbé des conars de Rouen*, en la rue saint Jacques, Jehan Morin, 1537.

i) *Responce a Marot, dict Fripelippes, & a son Maistre Clément*, Paris, en la rue saint Jacques, devant l'escu de Basle, par Jehan Luquet, [s. d.].

Elise Rajchenbach-Teller, « Une querelle poétique : la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises » in GIROT, Jean-Eudes (dir.), *La poésie à la cour de François Ier*, PUPS, 2012.

Dominique Reynie, *Le Triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVIe au XXe siècle*, Paris, Editions Odile Jacob, 1998.